

ADRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL AU PREMIER MINISTRE DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT

En prolongation de la logique que vient d'adopter notre Assemblée Locale sur les perspectives très négatives actuellement annoncées pour les finances des collectivités locales, **notre Conseil demande à l'État de bien vouloir lui attribuer une aide exceptionnelle de 112 506€ pour cette année 2015, somme correspondant à la baisse qu'il vient de constater de sa DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour la raison suivante.**

Notre Assemblée Locale est composée d'élus(e)s issu(e)s d'une seule et même liste de candidat(e)s qui se sont présentés au suffrage du printemps dernier sous le nom "Vivre Ensemble à Saint-Germain-Du-Puy". Aucune autre liste ne s'étant proposée au vote des citoyens germinois, les propositions et projets pour la commune qui leur étaient présentés dans son programme ont donc été validés par la totalité des suffrages exprimés. Or, si le garrot financier continue à se resserrer, tel qu'il est déjà constaté, et annoncé, notre Assemblée Locale ne pourra tenir ce que nos électeurs appellent, et avec juste raison, "nos promesses".

D'autant plus que ce qui s'annonce, au-delà même de ces promesses "non tenues", c'est la **remise en cause des équipements et services publics** qui leur sont proposés, ou/et, l'explosion de la fiscalité locale pour "essayer" de ne pas les faire disparaître, et ce, quelles que soient "les économies" ou "les mutualisations" à faire, ou déjà faites, car il est un moment où on ne peut pas réduire sans supprimer des services.

Ces services et équipements ne sont d'ailleurs pas seulement à la disposition des habitants de notre commune, mais bien au-delà. Un grand nombre d'habitants des "petites communes" rurales avoisinantes les utilisent. En effet, Saint Germain du Puy est la seule commune située à l'Est de l'agglomération berruyère pouvant les proposer du fait de son développement économique.

Le dernier rapport du Trésor Public avait pourtant souligné la "bonne gestion" de notre commune, (voir ci-contre) ce qui avait conduit son Maire à le commenter dans un article qu'il avait tenu à appeler "A propos de la situation financière des communes : peut-on dépérir en bonne santé?", compte tenu de tout ce qui s'annonçait alors. Outre que cela est évidemment très négatif pour la vie au quotidien de tous ses habitants dans une société de plus en plus déséquilibrée socialement et territorialement, cela est également très dangereux pour la démocratie, les élus locaux étant encore aujourd'hui les élus les plus respectés et crédibles de la classe politique.

Pour ces raisons, il semblerait logique à notre Conseil Municipal que l'État fasse l'effort de le soutenir dans sa demande, en lui accordant cette aide exceptionnelle, que ses élus et la population qu'ils et elles représentent ne manqueront pas d'apprécier et de souligner.

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, MAXIME CAMUZAT ALERTE SUR LES BAISSSES DES DOTATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Citée en 2009/2010 : la note de l'observatoire des finances locales : « les effets durables et profonds de la crise, l'impact réel de la suppression de la taxe professionnelle entrainera un transfert des charges sur les familles, un recul considérable de l'autonomie fiscale des collectivités et des libertés locales. »

Article publié par le maire en 2011 : « Tous les éléments d'une crise des finances locales sont ainsi réunies, mettant dangereusement en cause l'existence même de nos services publics locaux. »

Idem en 2012 : « le blocage des dotations de l'état et le gel, depuis 2002 de l'attribution de compensation versée par Bourges Plus sont deux illustrations nationales et locales de la stagnation de nos recettes alors que nos dépenses de fonctionnement augmentent.

Rappel en 2012 du rapport de la Direction des Finances publiques sur la situation de la commune de Saint Germain du Puy.

La situation financière de la commune est très saine ;

- elle dégage une capacité d'autofinancement confortable grâce au niveau élevé de ses produits de fonctionnement;
 - sa politique d'investissement relativement soutenue n'a pas eu d'impact sur ses réserves qui demeurent élevées et qui lui permettent d'aborder l'avenir avec sérénité;
 - l'analyse des équilibres financiers met en évidence un niveau de trésorerie suffisant
 - la pression fiscale sur les ménages est tout à fait dans la moyenne;
 - l'évolution de sa courbe d'endettement montre une bonne maîtrise de la dette.»
- Fin de citation, d'où la conclusion du maire :
« **Quand le budget communal est bien géré, et les finances de la commune saines, dans un contexte économique et financier aussi défavorable aux collectivités territoriales, peut-on dépérir, voire mourir, en bonne santé ?** »

La réponse est «oui», hélas.



Informations municipales

SAINT GERMAIN DU PUY : UNE VILLE QUI NE BAISSÉ PAS LES BRAS.

Prenez le temps de lire cette «information municipale», elle concerne votre vie, notre vie de tous les jours !

Lors de sa séance du 2 avril 2015, le Conseil Municipal a adopté deux motions :

- la première, appelée «**MOTION CONTRE L'AUSTÉRITÉ**» ;

- et la seconde, appelée « **ADRESSE AU PREMIER MINISTRE : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ÉTAT** »

Oui prenez bien le temps de les lire. Vous comprendrez pourquoi, comme nous l'avons indiqué ci dessus, c'est « notre vie de tous les jours qui est en questionnement ! » *Maxime CAMUZAT*

MOTION CONTRE L'AUSTÉRITÉ

" Si rien ne change, c'est la mort du service public local à un niveau que les gens n'imaginent même pas "(Philippe Laurent, secrétaire général de l'Association des Maires de France, Maire de Sceaux.)

Dans le contexte de réalisation du budget de notre commune, pour cette année 2015, et plus encore pour les années à venir, compte tenu de ce qui nous est annoncé, nous ne pouvons que constater que nous allons nous heurter à une véritable impossibilité : celle de maintenir au même niveau notre action au service de nos concitoyens tout en conservant les mêmes taux d'imposition locale qui sont déjà trop élevés pour nombre de familles, comme dans bien des communes.

Le taux de la taxe d'habitation de notre commune (8,97 %) est pourtant très largement inférieur à la moyenne de ceux des communes de notre département (25,35 %), et de notre pays (23,95).

En effet, les décisions gouvernementales de réduire les dotations d'État de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 (soit 28 milliards de baisse cumulée sur la période 2014/2017) se traduisent cette année pour notre commune par une perte sèche de 112 506 €.

C'est considérable, et c'est du « jamais vu ». En 2010, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) que verse l'État à notre commune était de 599 112 €. **Elle sera de 430 000 € cette année, soit près de 170 000 € de moins en 5 ans, et l'an prochain, ce sera vraisemblablement pire.**

Si la situation reste en l'état, cette perte va immanquablement entraîner tôt ou tard la **réduction, voire la suppression, de services publics** permettant de répondre à des besoins essentiels et croissants dans bien des domaines, notamment pour les communes qui, comme la nôtre, en avaient la possibilité financière du fait de leur emplacement particulier ayant permis le développement d'une «Zone d'Activité Industrielle» dans les « années 1960 ». [...]

Cette austérité est non seulement inacceptable, mais elle est surtout dangereuse, car elle contribue à enfoncer notre pays dans un cycle infernal de récession et de chômage. Rappelons que **les collectivités représentent 71% de l'investissement public du pays** : les asphyxier, c'est donc

se placer directement dans un ralentissement de cet investissement. C'est comprimer l'emploi public comme privé. C'est assécher les carnets de commandes de nombreuses entreprises, celles du BTP notamment. C'est également accroître les inégalités et la pauvreté. C'est renforcer les fractures territoriales. C'est alimenter la crise économique, écologique, sociale.

Rappelons que, parallèlement, ces choix sont d'autant plus intolérables qu'ils ont été accompagnés d'une augmentation à hauteur de **41 milliards d'euros** de ce qui est appelé les «aides aux entreprises», notamment le C.I.C.E. (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), aides qui devaient notamment « créer des emplois », mais qui ont à ce jour seulement alimenté les dividendes des actionnaires des grandes sociétés. Notre pays est d'ailleurs au premier rang des pays européens pour la rémunération de ces grands actionnaires du privé, qui a connu une augmentation de ... 30% au printemps de l'année dernière !

L'efficacité et la justice, c'est une réforme fiscale d'ensemble qui combat le gâchis de la spéculation en la taxant, qui encourage la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi, les services publics, qui ramène cette manne vers l'économie réelle et locale de nos territoires... C'est ce que le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy propose depuis de nombreuses années dans les motions qu'il a adoptées, car **«ce n'est pas l'argent qui manque dans notre Pays, comme dans notre monde, mais qu'il n'est pas là où il faudrait».**

Le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy, comme dans bien d'autres communes de notre pays, demande donc à nouveau que cet argent soit consacré aux **investissements utiles à nos concitoyens, utiles à l'emploi, utiles à la relance.**

Par conséquent, il demande l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux collectivités, et demande de nouveau également **la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises assis sur leur capital et taxant les actifs financiers, afin, comme cela est indiqué ci-dessus, que l'argent soit ramené vers l'économie réelle, celles des entreprises et des artisans, et qu'il ne « s'évapore » plus vers la finance et les « paradis fiscaux ».**

**CECI N'EST PAS UNE « INFORMATION » :
C'EST UNE ALERTE !**